

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2021 à 20h30

Sous la Présidence de Monsieur Marc MOSER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames ARNOLD Myriam, REIF Marie

Date de la convocation : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : Monsieur VOLTZENLOGEL Eddy

POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2021.

POINT 2. DEMANDE DE SUBVENTION

Après examen de la demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 1 600€ (800€ par classe) pour le voyage scolaire des classes de GS/CP et de CP/CE1 au centre « Le Pont du Metty » à La Bresse du 9 au 13 mai 2022.

POINT 3. PARTICIPATION A L'ACQUISITION D'UN AERATEUR-REGARNISSEUR

Le Maire expose que dans le cadre de la mutualisation, les communes de Gries, Hoerd, Weitbruch et Kurtzenhouse se sont montrées intéressées par l'acquisition en commun d'un aérateur-regarnisseur. Cet équipement permet d'assurer un bon entretien des terrains de football à la fois pour les aérer en faisant des trous d'une profondeur de 2 à 3 cm mais aussi pour les regarnir en semence.

Un accord a été trouvé avec la commune de Hoerd qui fera l'acquisition de l'équipement au prix de 17 000 € hors taxes, à charge pour les autres communes d'y participer financièrement. Après discussion entre les Maires des communes intéressées, il est proposé de partir sur un financement corrélé à la population de chaque commune :

	Kurtzenhouse	Gries	Hoerd	Weitbruch
Population	1 064	2 903	4 492	2 839
% de prise en charge	9,42%	25,69%	39,76%	25,13%

soit un coût de 1 601,40€ (hors taxes) à charge de la commune de Kurtzenhouse. Il est précisé que la commune de Hoerd prendra en charge l'entretien et les réparations du matériel.

L'ensemble des modalités d'acquisition de l'équipement sera contractualisé dans le cadre d'une convention.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la participation financière à hauteur de 1 601,40€ pour l'acquisition d'un aérateur regarnisseur.
- **autorise** le Maire à signer tout document contractuel y relatif et tout particulièrement la convention pour le financement d'un aérateur regarnisseur entre les communes de Gries, de Hoerd, de Kurtzenhouse et de Weitbruch.

POINT 4. REVISION DES LOYERS POUR LES BAUX RURAUX 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouveaux barèmes officiels pour le calcul des fermages pour l'année 2021 et retient l'indice national 106,48 qui se concrétise par une hausse de 1,09% par rapport à l'année 2020.

Il **décide**, à l'unanimité, l'application du barème à tous les loyers et fermages payés en 2021 pour les biens fonciers et les jardins en location, à l'exception des louages d'habitation.